



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Allocations de logement

Question écrite n° 850

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre du logement sur le retard que manifestent régulièrement les pouvoirs publics pour publier les barèmes annuels destinés à actualiser les aides au logement. Or, étant donné que la charge financière consacrée au logement constitue une part considérable du budget des familles, une attention particulière devrait être réservée au réexamen des droits des allocataires afin qu'ils soient connus dans les délais, à savoir au 1er juillet de chaque année. À cet égard, il aimerait connaître quelles sont les positions du ministère à ce sujet.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est conscient des difficultés provenant de la parution tardive des barèmes des aides à la personne. Diverses raisons sont à l'origine de cette parution tardive : dans les années antérieures, les barèmes étaient arrêtés par le Gouvernement, après arbitrages sur le projet du budget du logement rendus par le Premier ministre fin juillet ou début août. L'organisation des travaux du Gouvernement et la nécessité de consulter le conseil national de l'habitat et le conseil d'administration de la caisse nationale des allocations familiales allongent encore le calendrier en sorte que les barèmes n'étaient pas publiés avant le mois d'octobre. La possibilité de reporter la date d'application des barèmes du 1er juillet au 1er janvier suivant a fait l'objet d'une étude par les différents partenaires concernés. Cette solution qui présente beaucoup d'avantages pose le problème de la date de prise en compte des ressources des ménages : si cette date était le 1er janvier, comme cela serait envisageable, les caisses d'allocations familiales auraient à gérer deux « bases ressources », l'une en janvier, l'autre en juillet selon les prestations concernées. Pour les années à venir, le Gouvernement a toutefois demandé aux services concernés de reprendre ce dossier dans un esprit d'efficacité.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 850

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 1993, page 1340

Réponse publiée le : 27 septembre 1993, page 3240